Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260528-06102026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 mai 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Madame Marie CARESMEL comme secrétaire.

Délibération n° 06-10-2026
Objet : Consignation des gobelets de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des gobelets réutilisables avec le logo de la commune ont été réalisés afin de développer l'image de la commune. Le choix a été fait de mettre ces gobelets à disposition gratuite des associations.
Monsieur le Maire propose de mettre en place un système de consignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (S.Destee) :
VALIDE la mise en place d'une consigne à hauteur de 1.00 € par gobelet non restitué et 0.50 € par gobelet restitué sale (un contrôle aléatoire sera réalisé).
VALIDE la mise en place d'un contrat de mise à disposition des gobelets permettant de tracer le nombre de gobelets mis en prêt et le nombre de gobelets retournés.
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toute démarche nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Marie CARESMEL.